



**ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS
D'AFRIQUE-EURASIE
(AEWA)**

Rapport National 2005 du Sénégal

**ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU
MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (La Haye, 1995)**

Mise en œuvre pendant la période 2002 et 2005

Partie contractante: SENEGAL

Autorité administrative désignée de l'AEWA: Direction des Parcs Nationaux

Nom complet de l'institution: Direction des Parcs Nationaux

Nom et titre du chef de l'institution: Colonel Mame Balla GUEYE

Adresse postale: BP 5135 Dakar-Fann

Téléphone: 221 832 23 09

Fax: 221 832 23 11

E-mail: dpn@sentoo.sn

**Nom et titre (si différents) de la personne désignée à contacter pour les questions
relatives à l'AEWA: Capitaine Ousmane KANE, Chef de la Division Zones Humides et
Aires Marines Protégées**

Adresse postale (si différente) de la personne désignée à contacter: BP 5135 Dakar-Fann

Téléphone: 221 832 23 09

Fax: 221 832 23 11

E-mail: dpn@sentoo.sn

Table des matières

1. Aperçu général de la mise en œuvre du Plan d'action.....	5
2. Conservation des espèces.....	6
Mesures juridiques	6
Plans d'action par espèce	6
Mesures d'urgence	6
Rétablissement.....	7
Introductions	7
3. Conservation des habitats.....	8
Inventaires des habitats.....	8
Conservation des espaces.....	8
Réhabilitation et restauration	8
4. Gestion des activités humaines.....	9
Chasse	9
Ecotourisme	9
Autres activités humaines	9
5. Recherche et surveillance continue	10
Etat des programmes de recherche et de surveillance continue relatifs aux espèces	10
6. Education et information.....	11
Programmes de formation et de développement	11
Sensibilisation du public	11
7. Commentaires finaux.....	12
8. Etat d'avancement de la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de la Réunion des Parties.....	13
9. Section facultative: Actions en projet et à venir.....	14
Liste des abréviations et acronymes utilisés dans le rapport.....	15
Références.....	16
Annexes.....	17
Annexe 1: Etat des plans d'action par espèce.....	17
Annexe 2: Liste des sites d'importance internationale	17
Annexe 3: Etat des plans de gestion pour les sites d'importance internationale	17
Annexe 4: Liste des programmes et projets de recherche et de surveillance continue	17
Annexe 5: Liste des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs.....	17
Annexe 6: Liste des adresses World Wide Web pertinentes des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs	17
Annexe 7: Liste des projets pertinents de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des habitats lancés, en cours ou achevés au cours des trois dernières années.....	17

1. Aperçu général de la mise en œuvre du Plan d'action

1.1 Synthèse des progrès réalisés à ce jour :

- la formation est assurée pour l'identification des espèces,
- les inventaires annuels sont réalisés,
- les résultats des inventaires sont saisis, analysés et envoyés à Wetlands international ; puis diffuser,
- le renforcement de la surveillance par un recrutement de près de trois cents agents entre 2002 et 2005 (agents d'exécution, d'encadrement et de conception).

1.2 Grandes lignes des actions prévues en vue de la mise en œuvre au niveau national au cours des trois années à venir :

- plans d'action prévus pour le PNOD et le PNLB,
- renforcer la conservation,
- renforcer le partenariat avec le programme GIRMaC surtout en termes de mesures de protection concernant les sites de l'Accord.

1.3 Grandes lignes des priorités en matière de coopération internationale au cours des trois années à venir :

- coopération avec la France pour le Parc National des Iles de la Madeleine (PNIM) et le Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB),
- coopération avec Wetlands International à travers le projet BBI pour mener les inventaires dans les sites couvrant l'accord (Parc National des Oiseaux Du Djoudj, Parc National du Delta du Saloum, Parc National de la Langue de Barbarie),
- coopération avec l'UNESCO (Djoudj et Diawling , Delta du Saloum et Nuimi),
- renforcement des capacités et implication des populations locales,
- renforcement de la conservation.

2. Conservation des espèces

Mesures juridiques

2.1 Une politique/stratégie nationale ou législation visant à assurer la protection et la conservation des espèces couvertes par l'Accord (Tableau 1: colonne A; colonne B) ainsi que des zones importantes qui les abritent a-t-elle été élaborée?

OUI

a. Quelles sont les principales caractéristiques de la politique/législation?

Des mesures législatives et réglementaires ont été prises (décret de création des parcs nationaux, règlement intérieur des parcs et réserves)

b. Quelles sont les organisations responsables de la mise en œuvre?

La Direction des Parcs Nationaux, la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols et enfin la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés.

c. Quels sont les rapports entre cette politique/législation et les autres initiatives nationales pertinentes (par ex. les plans d'action nationaux pour la biodiversité)?

-La stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et son plan d'action prennent en compte la politique et les lignes directrices de l'accord.

2.2 Quelles sont les mesures ou pratiques juridiques élaborées par votre pays pour interdire ou réglementer ce qui suit (voir également section 4 sur la chasse):

a. Prélèvement et commerce des oiseaux inscrits aux colonnes A et B du Tableau 1 (oiseaux dont l'utilisation et le commerce contreviennent aux dispositions des paragraphes 2.1.1 (a) et 2.1.2 du Plan d'action)?

-Le Code forestier

b. Modes de prélèvement?

-La chasse est réglementée par un arrêté ministériel déterminant les modalités de chasse (fixation des quotas et contrôle des carnets de chasse, fixation date d'ouverture et de fermeture de la chasse)

c. Etablissement des limites de prélèvement et surveillance du respect de ces limites?

- Détermination des quotas et des carnets de chasse, date d'ouverture et de fermeture de la chasse

d. Chasse, sur la base d'une utilisation durable, des espèces appartenant aux catégories 2 et 3 de la colonne A (et signalées par un astérisque)

-Un arrêté ministériel détermine chaque année les modalités et pratiques de la chasse (contrôle des quotas et des carnets de chasse, date d'ouverture et de fermeture de la chasse)

e. Dérogations aux dispositions des paragraphes 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3?

-Pas de dérogation

Plans d'action par espèce

2.2 Parmi les espèces couvertes par l'Accord (espèces inscrites à la colonne A du Tableau 1) qui habitent ou fréquentent temporairement votre pays, quelles sont celles qui bénéficient de plans d'action formels internationaux (catégorie 1, espèces signalées par un astérisque) ou nationaux (colonne A) par espèce:

b. En cours de préparation

-Pas de plan d'action spécifique pour les espèces. Par contre une politique nationale de conservation des zones humides est en cours d'élaboration. Elle tiendra compte de l'ensemble des espèces.

Veillez annexer la liste des espèces en indiquant l'état des plans d'action par espèce concernée. (Pour les plans d'action internationaux, veuillez indiquer les autres pays qui participent à l'élaboration/application des plans.)

Mesures d'urgence

2.4 Décrivez toute action coopérative bilatérale ou multilatérale entreprise par votre pays en vue d'élaborer et d'appliquer des mesures d'urgence pour assurer la conservation des espèces lorsque des conditions défavorables ou dangereuses se manifestent dans la zone de l'Accord.

-Rien à signaler

Rétablissement

2.5 Une politique relative aux rétablissements a-t-elle été élaborée dans votre pays? Dans l'affirmative, veuillez décrire à grands traits les principales caractéristiques de cette politique et donner des précisions sur tout programme de rétablissement éventuellement élaboré pour les espèces couvertes par l'Accord.

-Rien à signaler

Introductions

2.6 Votre pays a-t-il élaboré et appliqué des mesures juridiques pour interdire l'introduction d'espèces non indigènes? Veuillez fournir des précisions, et en particulier décrire les mesures prises pour contrôler la libération ou l'introduction d'espèces non indigènes (veuillez indiquer les espèces concernées et leur état).

-Rien à signaler

3. Conservation des habitats

Inventaires des habitats

3.1 Votre pays a-t-il élaboré et publié des inventaires des habitats importants pour les espèces couvertes par l'Accord? Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions, y compris les dispositions éventuelles pour la tenue ou la mise à jour de ces inventaires.

-inventaire des habitats : OUI

-inventaire annuel : suivi des oiseaux d'eau avec Wetlands International

3.2 Votre pays a-t-il procédé à un examen stratégique des sites en vue de mettre en place un réseau national de sites ou espaces importants pour les espèces couvertes par l'Accord? Veuillez annexer la liste des sites d'importance internationale qui ont été identifiés.

-Oui, processus en cours au Djoudj , Gueumbeul et Ndiael

Conservation des espaces

3.3 Décrivez les cadres juridiques et autres mesures à travers lesquels les sites (y compris les sites transfrontières), notamment ceux d'importance internationale, bénéficient d'une protection concrète. (Veuillez annexer la liste des sites protégés d'importance internationale.)

-Code forestier, code de la chasse et de la protection de la faune,

-Zones classées et zones protégées

3.4 Votre pays a-t-il mis au point un processus d'élaboration de plans de gestion pour les sites protégés? Dans l'affirmative, veuillez décrire à grands traits les types de plans de gestion et les organisations responsables de leur élaboration et de leur application.

-Oui, processus en cours avec des partenaires stratégiques : GIRMaC (Programme de Gestion Intégré des Ressources Marines et Côtières), Wetlands International, FSP, ONCFS, Westphalie du Nord.

Ces organisations appuient la Direction des Parcs Nationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de plan de gestion dans les sites couverts par l'Accord.

3.5 Combien de sites protégés bénéficient de plans de gestion formels (veuillez annexer la liste des sites en indiquant l'état de leurs plans de gestion)?

Sites concernés par l'Accord	Etat d'élaboration du Plan de gestion
Parc National des Oiseaux du Djoudj	En cours de mise en œuvre
Réserve de Faune du Ndiael	En cours de mise en oeuvre
Parc National des Iles de la Madeleine	En cours de mise en œuvre
Parc National de la Langue de barbarie	En cours de mise en oeuvre
Réserve Naturelle de Palmarin	Proposé
Somone	Proposé
Parc National du Delta du Saloum	En cours de mise en oeuvre

3.6 Quelles sont les mesures mises en place par votre pays pour assurer l'utilisation rationnelle des habitats de zone humide et pour éviter la dégradation de ces habitats, par ex. la lutte contre la pollution et la gestion des ressources en eau? Veuillez donner des exemples d'initiatives fondées sur les meilleures pratiques, en particulier celles qui font intervenir une coopération transsectorielle ou la participation du public.

-Zones protégées /mise en défens

-Plan de gestion intégré du Djoudj avec la participation des populations, formation des éco gardes, exploitation du plan d'eau par les activités touristiques

-gestion concertée de la réserve Spéciale de Faune de Guembeul, Parc National de la Langue de Barbarie en partenariat avec Wetlands international et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) dans le cadre du programme de micro finance à travers le cabinet d'étude TROPIS.

Réhabilitation et restauration

3.7 Votre pays met-il en œuvre une politique relative à l'identification, la réhabilitation et la restauration des zones humides importantes pour les espèces couvertes par l'Accord? Veuillez donner des exemples de projets et initiatives de réhabilitation et de restauration qui ont été entrepris.

-Site du Djoudj : réhabilitation des nichoirs ; espaces retrouvés par le *Platalea alba*

-site du guembeul : réhabilitation du pont Bountou Mback

-fermeture de l'ouvrage de Tcheng dans le Djeuss où il y a une prolifération de *Platalea alba*

4. Gestion des activités humaines

Chasse

4.1 Décrivez à grands traits les principales caractéristiques de la législation ou des mesures juridiques dans votre pays qui visent à contrôler la chasse des espèces couvertes par l'Accord (par ex. l'utilisation de la grenaille de plomb et d'appâts empoisonnés) et à éliminer les prélèvements illégaux.

- La chasse est réglementée pour toutes les espèces de l'Accord sauf pour *Anas acuta*
- quota annuel déterminé avec périodes d'ouverture et de fermeture
- les appâts empoisonnés ne sont pas utilisés au Sénégal

4.2 Votre pays surveille-t-il les niveaux de chasse? Dans l'affirmative, comment ces informations sont-elles rassemblées et communiquées?

- Fixation des quotas
- période de chasse déterminée
- contrôle des carnets de chasse
- contrôle routier dans les campements
- contrôle inopiné

4.3 Décrivez les actions entreprises par les clubs et organisations de chasse pour gérer les activités de chasse, par exemple les actions en coopération, la délivrance des permis et l'institution d'un examen d'aptitude pour les membres.

- L'ACTS (Association des Clubs Tireurs du Sénégal) ; est chargé de gérer la chasse, les zones de chasse, les zones amodiées gérées par des opérateurs privés. Aussi est-elle chargée de faciliter la coopération entre les propriétaires de zones amodiées d'une part et les populations locales d'autre part.
- Pas de permis d'examen de chasse

Ecotourisme

4.4 Quel est l'état des programmes ou initiatives d'écotourisme dans votre pays? Veuillez fournir des exemples de projets en indiquant les résultats importants.

- des initiatives d'écotourisme ont vu le jour avec les éco gardes au niveau des parcs du Djoudj, de la Langue de barbarie et de Guembeul
- Mise en place du réseau des volontaires des parcs nationaux sous le sigle de Rénov-Parcs
- transport de touristes à la Langue de Barbarie
- exploitation du plan d'eau du Djoudj

4.5 Quels sont les avantages sociaux et économiques découlant pour les communautés locales de la conservation des sites d'oiseaux d'eau importants?

- mise en place de campements éco touristiques avec la participation des populations au développement de ce secteur à travers l'exploitation du plan d'eau (Djoudj) et la vente des produits artisanaux et publicitaires.

Autres activités humaines

4.6 Votre pays procède-t-il à des évaluations de l'impact sur l'environnement (EIE) des activités susceptibles d'affecter les sites ou zones protégés qui sont importants pour les espèces couvertes par l'Accord? Dans l'affirmative, décrivez brièvement les principales caractéristiques de votre politique et vos procédures en matière d'EIE.

-Oui : Parc National des Oiseaux du Djoudj et la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone

4.7 Veuillez décrire les principales caractéristiques de votre politique d'aménagement et fournir des exemples de sa mise en œuvre concrète (par ex. activités visant à réduire à un niveau minimal la perturbation des populations des espèces ou à limiter l'impact des populations d'espèces sur les cultures ou les lieux de pêche). Veuillez résumer tout conflit éventuel en matière d'utilisation du sol, en mettant l'accent tout spécialement sur les solutions efficaces apportées aux problèmes rencontrés dans le cadre de la promotion d'une utilisation rationnelle des oiseaux d'eau et de leurs habitats.

-les casiers rizicoles rejettent les eaux usées vers la périphérie du Djoudj

-délimitation des zones de conservation par rapport aux zones d'activités rizicoles et pastorales (ex : Guembeul)

5. Recherche et surveillance continue

Etat des programmes de recherche et de surveillance continue relatifs aux espèces

5.1 Comment les priorités en matière de recherche sont-elles identifiées dans votre pays? Veuillez décrire brièvement les programmes de recherche de votre pays, y compris toute action coopérative bilatérale ou multilatérale, pour les habitats de zone humide et pour les espèces couvertes par l'Accord (y compris les études sur les populations, l'écologie et la physiologie des migrations des espèces). Veuillez annexer la liste des activités de recherche lancées, en cours ou achevées au cours des trois dernières années.

-En fonction de la mise en œuvre des Conventions notamment le respect des lignes directrices de RAMSAR, CMS et AEWA.

-Programme De Recherche sur les populations es oiseaux d'eau, sur les espèces en danger et en difficultés (*Balearica pavonina*, *Philomachus pugnax*, *anas acuta*, *anas clypeata*, *anas quequedula*, *anas crecca*, *Platalea alba*, *ardea purpurea*).

5.2 Quelles sont les activités de surveillance continue entreprises par votre pays, y compris toute action coopérative bilatérale ou multilatérale, portant sur les zones humides et les espèces couvertes par l'Accord (par ex. programmes nationaux de surveillance continue, recensement international des oiseaux d'eau)? Veuillez annexer la liste des activités ou programmes de surveillance continue lancés, en cours ou achevés au cours des trois dernières années.

-consolidation et conservation des Zones Humides transfrontières

-programme national de recrutement d'agents

-recensement annuel international des oiseaux d'eau durant ces trois dernières années

-formation de mise à niveau des agents

-plan de formation sur les Zones humides

6. Education et information

Programmes de formation et de développement

6.1 Décrivez l'état des programmes de formation et de développement en soutien à la conservation des oiseaux d'eau et à l'application du Plan d'action de l'AEWA.

-Chaque année, avant le décompte international des oiseaux d'eau, une formation des agents du réseau des compteurs (DPN, DEFCCS, Eco gardes) est assurée en étroite collaboration avec les organisations internationales non gouvernementale comme Wetlands international, ONCF et UMPO

6.2 Quelles actions coopératives bilatérales ou multilatérales votre pays a-t-il entreprises afin d'élaborer des programmes de formation et d'échanger des exemples de bonnes pratiques?

-formation des formateurs

- programme de formation sur les Zones humides pour la COP 9

-formation au niveau de l'école de Garoua (niveau B et C) et niveau supérieur pour les cadres à l'Ecole Nationale des Sciences Agronomiques (ENSA).

Sensibilisation du public

6.3 Décrivez les activités visant à sensibiliser le public aux objectifs du Plan d'action de l'AEWA. Veuillez décrire à grands traits toute réussite particulière pour ce qui est de susciter l'intérêt du public pour la conservation des oiseaux d'eau et des zones humides et d'assurer un soutien à cette conservation (par ex. campagnes, notes d'information ou autres initiatives)?

-Sensibilisation du comité d'organisation pour la MOP 3

-information et sensibilisation du public

-cour de formation hivernal sur les zones humides avec les partenaires (Westphalie du Nord et Wetlands international

-projection sur Power Point de l'organisation de la MOP 3 et ce au profit des services techniques concernés par AEWA

7. Commentaires finaux

7.1 Commentaires généraux sur l'application du Plan d'action de l'AEWA

-le plan d'action de l' AEWA est en cours de mise en œuvre au Sénégal avec des activités diversifiées mais il manque un soutien financier pour accentuer la formation et la recherche sur le terrain.

7.2 Observations concernant les fonctions et les services des divers organes de l'AEWA

a. Le Secrétariat de l'Accord

Je me félicite de l'amélioration de la communication en matière de diffusion de l'information

b. Organisations internationales

-Une bonne coopération avec Wetlands international existe

c. Partenaires ONG de l'AEWA

-Invite les autres partenaires à rejoindre Wetlands international dans son ouverture et appui aux activités nationales

7.3 Comment le Plan d'action pourrait-il être ultérieurement développé pour servir d'aide pratique à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs au niveau national et international?

-Au niveau national : sensibiliser les décideurs ; assurer la une bonne diffusion de du plan d'action auprès des acteurs ; plan de formation systématique d'un groupe cible ; augmenter le niveau d'information des structures techniques

-Au niveau international : le plan d'action doit être soutenu par un appui financier adéquat, par des visites d'échanges des sites et par une coopération Sud/Sud et Nord/ Sud

-le plan d'action devra systématiser un calendrier de formation entre les gestionnaires des zones humides d'importance internationale

8. Etat d'avancement de la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de la Réunion des Parties

Veillez résumer les progrès réalisés dans l'application des décisions adoptées par les précédentes Réunions des Parties.

- renforcement de la surveillance et mise en œuvre de plan d'action dans les zones protégées
- recrutement de personnel
- formation des cadres
- renforcement du réseau des compteurs

9. Section facultative – Actions en projet et à venir

Les Parties contractantes sont invitées à indiquer brièvement ci-dessous toute autre information concernant les objectifs de l'Accord, par exemple les actions prévues ou d'autres exemples instructifs.

1. Conservation des espèces

-*Platalea alba* avec accentuation au niveau des décomptes

2. Conservation des habitats

-Multiplication des Plan d'actions pour toutes les zones humides

3. Gestion des activités humaines

-Formation des éco gardes, rajeunissement du personnel

4. Recherche et surveillance continue

-Application des conventions de RAMSAR, CMS, AEWA et leurs plans d'action suite aux lignes directrices

5. Education et information

-Systématiser la formation et renforcer la capacité du réseau des compteurs des oiseaux des zones humides

-Nécessité d'avoir un appui pour maintenir les acquis du compteur

Liste des abréviations et acronymes utilisés dans le rapport

ACTS : Association des Clubs de Tireurs du Sénégal

PNLB : Parc National de la Langue de Barbarie

PNOD : Parc National des Oiseaux du Djoudj

PNDS : Parc National Du Delta du Saloum

PNIM : Parc National des Iles de la Madeleines

RSFG : Réserve Spéciale de Faune de Guembeul

DPN : Direction des Parcs Nationaux

DEFCCS : Direction des Eaux et Fôrets Chasse et de la Conservation des Sols

DEEC : Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés

ONCF : Office Nationale de Chasse Française

RENOV'PARCS : Réseau National des Volontaires des Parcs Nationaux

UMPO : Organisme Français qui gère la chasse

PDR : Programme De Recherche

FSP : Fond de Solidarité Prioritaire

GIRMaC : Gestion Intégré des Ressources Marines et Côtières

SNCBD : Stratégie Nationale de Conservation de la Diversité Biologique

Annexes

Annexe 1: Etat des plans d'action par espèce

Annexe 2: Liste des sites d'importance internationale

Annexe 3: Etat des plans de gestion pour les sites d'importance internationale

Annexe 4: Liste des programmes et projets de recherche et de surveillance continue

Annexe 5: Liste des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs

Annexe 6: Liste des adresses World Wide Web pertinentes des institutions nationales s'occupant de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs

Annexe 7: Liste des projets pertinents de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des habitats lancés, en cours ou achevés au cours des trois dernières années